



CPR Asset Management enrichit sa gamme thématique avec une nouvelle stratégie, CPR Invest-European Strategic Autonomy, un fonds d'actions visant à soutenir le renforcement de l'autonomie et de la résilience de l'Europe dans des domaines d'activités clés.

Entretien avec Damien Mariette, gérant du fonds.



Damien Mariette,
Gérant Actions Thématisques de CPR AM

QUELLES SONT LES PRINCIPALES MOTIVATIONS DERRIÈRE LA GENÈSE DE LA STRATÉGIE?

Les événements récents comme la pandémie mondiale ou la crise énergétique, causée en partie par les tensions géopolitiques, ont mis en lumière les faiblesses stratégiques de l'Europe et ses fortes dépendances externes dans de nombreux domaines critiques. Ainsi, pendant la crise sanitaire, l'Europe a subi d'importantes perturbations sur ses chaînes d'approvisionnement clés en raison des restrictions sur les importations de produits intermédiaires. De nombreux matériaux ont manqué et ces pénuries pouvaient aussi affecter certains principes actifs nécessaires à la fabrication de médicaments comme les puces électroniques.

De même, sa trop grande dépendance externe explique que l'Europe a été la plus durement frappée

CPR INVEST-EUROPEAN STRATEGIC AUTONOMY,

LES CONVICTIONS DU GÉRANT

par la récente crise énergétique durant laquelle le gaz et l'électricité ont connu des prix record.

Ces exemples illustrent la complexité du monde dans lequel nous vivons alors que celui-ci évolue à un rythme sans précédent. Dans ce contexte, l'Europe n'a d'autres choix que d'agir fermement et rapidement pour assurer sa résilience stratégique. Déjà, de nombreux plans de dépenses ont été mis en place pour soutenir la construction d'une Europe plus autonome tout en générant de nouvelles opportunités de marché. Nous sommes convaincus que, pour que cet objectif ambitieux soit réalisable, les capitaux privés doivent également être mobilisés. En tant que gestionnaire d'actifs, nous souhaitons contribuer à cet objectif en proposant une nouvelle stratégie thématique qui contribue à diriger les investissements privés vers ces secteurs stratégiques.

COMMENT LA STRATÉGIE A-T-ELLE ÉTÉ CONSTRUIE POUR RELEVER CE DÉFI AMBITIEUX ?

Nous avons relevé ce défi en adoptant une approche structurée du thème. Nous avons d'abord défini les domaines dans lesquels l'Europe doit retrouver et renforcer son autonomie. Plus concrètement, nous avons défini quatre domaines, qui constituent également les principaux piliers de l'univers d'investissement de la stratégie.

Le premier pilier se réfère à l'industrie. L'Europe doit se réindustrialiser et cela est d'autant plus pertinent dans trois dimensions.

Nous devons ainsi,

1/ sécuriser les chaînes d'approvisionnement des usines et investir dans les infrastructures, la logistique, les transports, l'automatisation et la robotique ;

2/ assurer l'indépendance énergétique en protégeant d'une part le bon fonctionnement du marché de l'énergie et en développant d'autre part des énergies nouvelles, renouvelables et fiables ;

3/ renforcer l'autonomie numérique pour relever les défis de demain en investissant dans des infrastructures numériques sécurisées, résilientes et durables.

Le deuxième pilier concerne l'alimentation. Il englobe l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire et répond

à la nécessité de garantir la qualité, la disponibilité et l'accessibilité à la nourriture pour tous.

Le troisième pilier concerne la santé et vise à assurer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des soins. Ce pilier comprend les médicaments et les dispositifs médicaux, le développement d'outils de prévention et de diagnostic ainsi que les innovations permettant d'accélérer la transformation numérique de la santé.

Enfin, le quatrième pilier est celui de la défense. Renforcer l'autonomie européenne, c'est aussi assurer sa protection par des budgets militaires plus importants et soutenus dans le temps.

Aperçu de l'univers d'investissement



QU'EST-CE QUI CARACTÉRISE VOTRE
PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT ?
CERTAINES PARTICULARITÉS MÉRITENT-ELLES
D'ÊTRE MENTIONNÉES ?

La sélectivité et la granularité en sont les pierres angulaires. Après avoir défini les principaux piliers de notre univers d'investissement, nous procérons à l'application de plusieurs filtres d'exclusion, qui sont liés à la thématique et à notre approche ESG.

Tout d'abord, pour chaque pilier, nous passons en revue tous les secteurs et toutes les activités principales des entreprises afin de ne garder que celles jugées stratégiques pour la thématique (par exemple, les boissons gazeuses ou les implants

“ Les gestionnaires d'actifs ont un rôle important à jouer en tant que lien naturel entre les besoins en capitaux sur le long terme et l'épargne. ”

Valérie Baudson,
Directrice Générale d'Amundi

Extrait du Financial Times, 07/06/2022

dentaires sont exclus). Nous utilisons également un filtre de détention du capital pour nous assurer que le conseil d'administration d'une entreprise est aligné sur les intérêts européens. C'est pourquoi, nous excluons les sociétés détenues à plus d'un tiers par un seul investisseur non-européen.

Le fonds intègre également une approche durable. Nous nous appuyons sur les ressources ESG mises à disposition par le groupe Amundi. En complément des exclusions normatives et sectorielles propres au Groupe, nous excluons également les entreprises sujettes à de fortes controverses ESG et de mauvaises pratiques ESG, à la fois au niveau global et sur des critères spécifiques à la thématique, notamment « le climat », « la biodiversité, pollution et déchets » et « l'éthique ».

POUR CONCLURE, QUELQUES MOTS SUR LE PORTEFEUILLE ET QUELQUES EXEMPLES DE VALEURS ?

Au lancement, l'univers d'investissement éligible comprend environ 310 actions avec un profil bien diversifié : cyclique, défensif, « value » et croissance. Le portefeuille final se compose d'environ 55 titres. L'objectif du fonds est de rechercher de la performance tout en améliorant sa note ESG globale par rapport à son univers d'investissement.

Pour ce qui est des exemples de titres présents dans notre univers investissable, nous pouvons citer ASML Holding NV, un leader mondial dans la production de machines de photolithographies pour l'industrie des semi-conducteurs. Autre exemple, dans la dimension santé, nous regardons Sanofi qui est acteur clé de la santé en Europe qui développe des produits pharmaceutiques et des vaccins.



“ Une réponse pour accompagner l'Europe dans le renforcement de son autonomie stratégique



Une sélection des secteurs clés et des activités les plus stratégiques par une approche granulaire



Une thématique bénéficiant de nombreux plans de soutien au niveau européen

Information :

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de CPR AM sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle et n'engagent pas la responsabilité de CPR AM. Elles sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos, et elles ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Les informations contenues dans ce document n'ont aucune valeur contractuelle. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM. Sous réserve du respect de ses obligations, CPR AM ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement. L'ensemble de la documentation réglementaire est disponible en français sur le site www.cpram.fr ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF

n° GP 01-056 – 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France – 399 392 141 RCS Paris

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU FONDS CPR INVEST - EUROPEAN STRATEGIC AUTONOMY

Société de gestion : CPR Asset Management

Forme juridique : Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois CPR Invest	Devise de référence : EUR	
Date de création : 28/03/2023	Durée de placement recommandée : minimum 5 ans	Eligibilité PEA : OUI
Indice de référence : aucun (gestion active sans référence à un indice). Indice utilisé a posteriori à titre de comparaison et également, le cas échéant, pour calculer la commission de surperformance : MSCI EMU NR INDEX.		
Univers d'investissement : actions européennes, sociétés impliquées dans des secteurs stratégiques qui contribuent à l'autonomie et à la résilience de l'Europe		

CLASSE ACTIONS	A EUR-Acc LU2570611322	I EUR-Acc LU2570611249	R EUR-Acc LU2570611165	E EUR-Acc LU2570610431
Type d'investisseurs	Tout investisseur	Investisseur institutionnel	Distributeur sans rétrocession	Investisseurs institutionnels « Early Bird » qui sont les premiers souscripteurs à la création du fonds jusqu'à ce qu'un certain seuil ou une certaine période soit atteint(e)
Date de création de la part			28/03/2023	
Affectation des résultats			Capitalisation	
Devise de la part			EUR	
Couverture de la devise			Non	
ORDRES	A EUR-Acc LU2570611322	I EUR-Acc LU2570611249	R EUR-Acc LU2570611165	E EUR-Acc LU2570610431
Minimum de la souscription initiale	Une fraction d'action	100 000 €	Une fraction d'action	100 000 €
Heure limite d'ordre		Avant 14h sur la base de la VL en J		
Date règlement aux S/R			J+2	
Dépositaire		CACEIS Bank Luxembourg Branch		
FRAIS*	A EUR-Acc LU2570611322	I EUR-Acc LU2570611249	R EUR-Acc LU2570611165	E EUR-Acc LU2570610431
Commission max. de souscription / de rachat		5,00 % / néant		
Frais max. de gestion TTC	1,50 %	0,75 %	0,85 %	0,35 %
Frais max. d'administration TTC	0,30 %	0,20 %	0,30 %	0,20 %
Frais max. de conversion TTC		5,00 %		
Commission de surperformance TTC**	15 % de la différence entre la valeur liquidative de la classe d'actions et l'indice MSCI EMU NR INDEX (Actif de Référence).			

PROFIL DE RISQUE*		INDICATEUR DE RISQUE***				
Risque lié aux actions et au marché	OUI (y compris pour les petites capitalisations et les marchés émergents)					
Perte de capital	OUI					
Risque de performance vs un indice de marché boursier	OUI					
Risque de change	OUI					
Risque de contrepartie	OUI					



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Invest-European Strategic Autonomy.

Informations synthétiques devant être complétées par la consultation des documents légaux de l'OPC. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base de son document d'informations. - Il peut exister des cas où les parts de l'OPC ne seraient pas disponibles dans les pays d'enregistrement cités ci-dessus ou autres, les investisseurs sont alors invités à se rapprocher des équipes de CPR AM pour plus d'information. - * Il est recommandé de se référer au DIC PRIIPs ou au prospectus pour une meilleure compréhension de l'ensemble des frais appliqués et des risques. - ** La comparaison des actifs nets de la part avec l'Actif de Référence (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation maximale de cinq ans. La commission de performance représente 15 % de la différence entre l'actif net de la part (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de Référence si la différence est positive et si la performance relative de la part par rapport à l'Actif de Référence est positive ou nulle depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances enregistrées au cours des cinq dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle accumulation de commissions de performance. Les commissions de performance accumulées sont versées à la société de gestion à une date anniversaire qui correspond au jour de calcul de la dernière valeur liquidative de juillet. - *** L'indicateur de risque correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) PRIIPs. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. - Dernière mise à jour : 28/03/2023.